



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 09/05/2023

Référence		
2023_05_09		
Objet de la délibération		
Convention cadre pluriannuelle 2021-2023 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°2		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	30	22
Date de la convocation		
27/04/2023		
Date d'affichage		
27/04/2023		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2023 et le 9 Mai à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

Présent.e.s : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : BÉLE Christophe, COLIN Christophe, DISSAUX Glen, GOSSELIN Jacques, GOURTAY Michel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, POUPON Julien, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

Suppléants : M. COLIN Christophe (de Mme LAMOUR Marguerite), DISSAUX Glen (de M. NÉDÉLEC Yohann).

Excusés ayant donné procuration : Mmes : ABIVEN Bernadette à M. LE LORC'H Jean-Michel, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. GOURTAY Michel, MM : GIBERGUES Bernard à Mme CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GOULAOUIC Pascal à Mme BALCON Claudie, GOURVEZ Jean-Yves à M. KERNÉIS Mickaël, GUÉVEL Yann à Mme QUIGUER Tifenn, PRIGENT Pascal à M. LARS Roger.

Excusés : Mmes : CARO Pauline, LAMOUR Marguerite, TOURNIER Emmanuelle, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GOALEC Bernard, GOURVIL Arnel, GOUÉROU Jacques, NÉDÉLEC Yohann, QUILLÉVÉRÉ Bernard

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes : DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège, MM : CANN Thierry, CLEACH Yves.

A été nommé secrétaire : M. TRÉGUER Jean-François

Objet de la délibération : Convention cadre pluriannuelle 2021-2023 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°2

La convention cadre pluriannuelle 2021-2023 conclue entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa, approuvée par le Conseil du Pôle métropolitain du 6 mai 2021, a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du Pôle métropolitain, membre de l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), pour la réalisation du programme partenarial justifié et explicité dans la convention.

En application de l'article 3 de la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 le montant de la subvention accordée par le Pôle métropolitain à l'ADEUPa s'établit, pour l'année 2023 à 215 775 € dont 30 765 € pour l'animation du Conseil de développement (programme partenarial 2023 en annexe).

La contribution du Pôle métropolitain du Pays de Brest est versée en une seule fois sur présentation d'une demande de versement.

Les autres articles de la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 restent inchangés.

Roger LARS est désigné par François CUILLANDRE en tant que Président de séance.

Les membres du conseil d'administration de l'ADEUPa présents quittent la séance et ne prennent pas part au vote :

Mme BALCON Claudie (pouvoir de Pascal GOULAOUIC)
M CUILLANDRE François
M GOSELIN Jacques
M KERNEIS Mickaël (pouvoir de Jean-Yves GOURVES)
M LECLERC Patrick
Mme MALGORN Bernadette
Mme MORVAN Anne-Sophie
Mme NICOLAS Gaëlle
Mme QUIGUER Tifenn (pouvoir de Yann GUÉVEL)
M TALARMIN André
M TREGUER Jean-François

M Michel GOURTAY, porteur du pouvoir de Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H ne vote qu'une fois.

Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain de conclure un avenant à cette convention cadre 2021-2023 afin :

- d'accorder le montant de 215 775 € à l'ADEUPa pour l'année 2023,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest décide de conclure un avenant à cette convention cadre 2021-2023 afin :

- d'accorder le montant de 215 775 € à l'ADEUPa pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

A Brest,

Le Président,

Le secrétaire,

François CUILLANDRE

Jean-François TRÉGUER